

Séance du Jeudi 19 octobre 2023

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
13.10.2023

Date d'affichage
13.10.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre à 20 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

M. VUILLE Bertrand, qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël,
M. CONVERSY Éric, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie.

A été nommé secrétaire de séance : Mme BOSSE Stéphanie

Délibération n° 2023.093

Objet de la délibération

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA CRÉATION D'UNE SEULE CASERNE DE GENDARMERIE POUR LA BRIGADE DE LA VALLÉE DU GIFFRE

Considérant qu'en vertu de ses statuts, la Communauté de communes des Montagnes du Giffre (CCMG) est compétente pour la construction, l'acquisition et la rénovation des bâtiments de gendarmerie ;

Considérant que le territoire de la vallée du Giffre est actuellement couvert, pour ce qui est des équipes de gendarmerie, par deux casernes, situées à Taninges et à Samoëns ;

Considérant que le Conseil communautaire, sur la base du référentiel des besoins transmis par la Gendarmerie nationale, a constaté que l'état actuel des deux casernes du territoire ne permet plus de répondre de façon optimale aux besoins de la brigade qui les occupe, à savoir une caserne avec des logements pour 15 gendarmes, des bureaux, un accueil du public et des locaux techniques ;

Considérant que, partant de ces éléments, le Conseil communautaire s'est questionné, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023, sur les investissements à mener pour améliorer l'accueil et la logistique des brigades de gendarmerie sur le territoire ;

Considérant que les débats ont, plus précisément, porté sur le maintien de la gendarmerie sur la commune de Taninges, la réalisation de travaux de rénovation ou la construction d'un nouveau site unique, regroupant les deux casernes, sur la commune de Taninges ;

Considérant que, conscient de l'importance de ce choix pour la sécurité et l'ordre public sur l'ensemble du territoire de la vallée du Giffre, le bureau communautaire, lors de sa réunion du 04 septembre 2023, a souhaité que M. le Président de la CCMG prenne attache auprès des communes de la vallée afin de demander aux élus leur avis sur le sujet ;

Considérant ainsi que M. le Maire propose aux élus du Conseil municipal de Morillon de se prononcer sur leur vision de l'avenir de la Gendarmerie sur la vallée du Giffre et sur l'opportunité de rassembler les deux brigades actuelles en un site unique ;

Aussi,

Vu le courrier du 11 septembre 2023 adressé par M. le Président de la CCMG à l'attention de M. le Maire de Morillon ;

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux – Sécurité » du 25 septembre 2023 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **ÉMET** un avis favorable pour la construction d'une caserne unique sur Taninges afin de rassembler les deux brigades de gendarmerie ;
- **AUTORISE** M. le Maire à faire toutes les démarches et diligences nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.